

VIE COMMUNAUTAIRE

HORAIRE QUOTIDIEN

7h à 8h30	Petit déjeuner en self-service (jeudi : 7h à 7h25 en raison du culte qui suit)
7h25	Travaux domestiques (se font obligatoirement de 7h25 à 7h50) par les étudiants désignés par l'intendance
8h à 12h	Cours
12h15	Dîner
Après-midi	Etude personnelle
18h30	Souper
22h à 7h	Silence

Samedi et dimanche généralement libres

Samedi

8h à 9h30 Petit déjeuner en self-service

Dimanche

8h à 9h30 Petit déjeuner en self-service

18h à 19h30 Souper en self-service.

LOGEMENT

Appartements et studios (locatifs et la ferme)

Les appartements et les villas situés sur le site de l'Institut sont destinés prioritairement aux membres du personnel. S'il y a lieu, ils peuvent être loués aux étudiants mariés, avec ou sans charge de famille, voire à des personnes extérieures.

À l'inverse, les studios de la ferme sont réservés prioritairement aux étudiants mariés ou en charge de famille à des conditions intéressantes.

Lorsque des situations *exceptionnelles* l'exigent et qu'un studio est libre, un étudiant seul peut y habiter. Une préférence sera toutefois accordée aux étudiants de 3^e année ou aux étudiants mariés, mais privés temporairement de la présence de leur conjoint.

Chambres et studios (bâtiment principal)

L'Institut réserve d'office une chambre pour un étudiant régulièrement inscrit. Les quelques studios disponibles dans le bâtiment principal seront réservés aux couples sans enfant ou à un étudiant seul lorsque sa situation *privée* l'exige.

Durant l'été, les étudiants libèrent leurs chambres. Ceux qui travaillent pour l'Institut sont logés en chambre commune pour les femmes et en dortoir pour les hommes.